

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 340**26 mars 2004****SOMMAIRE**

Actinter, S.à r.l., Luxembourg	16281	Eurocash-Fund Sicav, Luxembourg	16302
Alron 2000 S.A.H., Luxembourg	16305	Euromedic S.A., Luxembourg	16293
Altoras S.A., Luxembourg	16301	Fauche S.A., Luxembourg	16297
American Express World Express Fund, Sicav, Luxembourg	16300	Firstnordic Allocation Fund, Sicav, Luxembourg ..	16315
Anzio S.A., Luxembourg	16311	Flofino Holding S.A., Luxembourg	16298
Aqua, Sicav, Luxembourg	16310	Floraxau S.A.H., Luxembourg	16306
Arfasas Holding S.A., Luxembourg	16294	Gap Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg.	16307
Arta Grafica Luxe S.A., Luxembourg	16319	GLG Multi-Strategy Fund Sicav, Senningerberg ..	16299
Balzac, Sicav, Luxembourg	16302	Global Fund Selection Sicav, Luxembourg	16312
Bankpyme Strategic Funds Sicav, Luxembourg ..	16307	Hademar S.A.H., Luxembourg	16312
BCP Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg ..	16275	Heliopolis S.A.H., Luxembourg	16298
Bieffe Luxembourg S.A.H., Luxembourg	16309	Helios, Sicav, Luxembourg	16310
Bimolux S.A.H., Luxembourg	16313	Hike Securities S.A., Luxembourg	16308
Bowelux, S.à r.l., Wickrange	16285	Hirha S.A., Luxembourg	16307
BPV International Balanced Dollar Fund, Sicav, Luxembourg	16304	HM Funds, Sicav, Luxembourg	16303
BPV International Capital Fund, Sicav, Luxembourg	16301	Horizon Equity S.C.A., Luxembourg	16318
BPV International Equities Fund, Sicav, Luxembourg	16310	Hostcare Investissement S.A., Luxembourg	16274
Bremex S.A. Holding, Luxembourg	16305	I.I.T.	16295
C&L Immobilière, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	16277	Ibware S.A., Luxembourg	16295
Canali Lux S.A., Luxembourg	16274	Imprimerie Centrale S.A., Luxembourg	16312
Canoe Securities S.A., Luxembourg	16306	IPConcept Fund Management S.A., Luxbg-Strassen .	16275
Caresan Investissements S.A., Luxembourg	16308	IPConcept Fund Management S.A., Luxbg-Strassen .	16276
Carmignac Portfolio, Sicav, Luxembourg	16306	IV Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg	16295
Castor Investments, S.à r.l., Luxembourg	16287	J.A.F. S.A.H., Luxembourg	16316
Celtica Investissements S.A., Luxembourg	16274	(La) Jumas S.A.H., Luxembourg	16303
Chipnet S.A., Luxembourg	16313	Kalamazoo Michigan S.A., Luxembourg	16315
Clariden Sicav, Luxembourg	16297	Kalgan Compagnie Holding S.A., Luxembourg ..	16299
Demeter, Sicav, Luxembourg	16305	Kalmina Financière Holding S.A., Luxembourg ..	16319
Dexia Bonds, Sicav, Luxembourg	16296	KB Lux Money Market Fund, Sicav, Luxembourg .	16313
Dexia Money Market, Sicav, Luxembourg	16298	KI, S.à r.l., Luxembourg	16320
(D.G.C.) Dossier de Gestion Collective, Sicav, Luxembourg	16318	KI & Co S.C.A., Luxembourg	16320
Egeria Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	16291	L.S.F. S.A.H., Luxembourg	16315
Egeria Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	16293	Laredo S.A., Strassen	16314
Electris Finance S.A.H., Luxembourg	16313	Leroy Merlin & Cie Valaction S.C.A., Luxembourg	16317
Eparlux Finance Holding S.A., Luxembourg	16319	Librefeu Holding S.A., Luxembourg	16311
		Limbo Invest S.A., Luxembourg	16309
		Lotharingen Finanz A.G., Luxembourg	16297
		Lunda Holding S.A., Luxembourg	16311
		M.S.C. S.A.H., Luxembourg	16315
		M.T.T. S.A., Luxembourg	16296

Navale Baltique S.A., Luxembourg.....	16296	Saisicav, Luxembourg.....	16308
New Cité Gérances, S.à r.l., Luxembourg.....	16276	SCFF Société de Commerce Foncier et Financier	
New Kitchen Services S.A., Luxembourg.....	16290	S.A., Luxembourg.....	16304
Nomura JPMF World CB Fund.....	16278	SG Prinvest Harmony Fund, Sicav, Luxembourg	16316
Novilux S.A.H., Luxembourg.....	16314	SGBT Esprit 2002 S.C.A., Luxembourg.....	16318
Omnifin S.A., Luxembourg.....	16276	Sicav France-Luxembourg, Luxembourg.....	16314
Participations et Promotions S.A.H., Luxembourg	16294	Silverlake S.A., Luxembourg.....	16317
Patrimoine Invest, Sicav, Luxembourg.....	16303	Solporten Invest S.A., Luxembourg.....	16300
Pictet International Capital Management, Sicav,		Sophalex S.A.H., Luxembourg.....	16300
Luxembourg.....	16320	Sorelu S.A., Luxembourg.....	16317
Praine Management S.A., Luxembourg.....	16278	Speralux S.A., Munsbach.....	16280
Rica Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	16282	Startec Holding S.A., Luxembourg.....	16301
Rub-Thane Holding S.A., Luxembourg.....	16306	Velino S.A., Luxembourg.....	16299
Saekacoatings S.A., Strassen.....	16317	Victoria Trading S.A., Luxembourg.....	16302

CANALI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 76.001.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 février 2004

La démission de Monsieur Claudio Viganò, résident à Monza (Italie), via Spreafico 3, de son poste d'administrateur est acceptée, et décharge pleine et entière lui est donnée.

Est nommé administrateur en son remplacement, Monsieur Giorgio Alberto Canali, né le 15 juin 1965, à Carate Brianza (Italie), et résident à Triuggio (Italie), Via Roma, 21. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

CANALI LUX S.A.

V. Arno' / S. Canali

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015806.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

HOSTCARE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 68.101.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(016184.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

CELTICA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.906.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2003

Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19 rue de Kirchberg, est coopté en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour CELTICA INVESTISSEMENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016173.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

BCP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1717 Luxemburg, 8-10, rue Mathias Hardt.
H. R. Luxemburg B 96.771.

Es geht aus einem Anteübertragungsvertrag (Share Transfer and Capital Contribution Agreement) vom 3. März 2004 hervor, dass BLACKSTONE CRYSTAL HOLDINGS CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV Ltd., eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht der Cayman Inseln, mit Gesellschaftssitz in c/o WALKERS SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Inseln, ihre 500 (fünfhundert) Anteile in der Gesellschaft an BCP CRYSTAL HOLDINGS Ltd. 2, eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht der Cayman Inseln, mit Gesellschaftssitz in c/o WALKERS SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Inseln, übertragen hat.

Seitdem ist BCP CRYSTAL HOLDINGS Ltd. 2, eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht der Cayman Inseln, mit Gesellschaftssitz in c/o WALKERS SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908GT, George Town, Mary Street, Grand Cayman, Cayman Inseln, die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft.

Total: fünfhundert Anteile

500

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. März 2004.

BCP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023804.3/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

IPConcept FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 82.183.

Im Jahre zweitausendvier, den achtzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtswohnsitz in Mersch, sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft IPConcept FUND MANAGEMENT S.A., mit Sitz in Luxemburg-Strassen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 82.183, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft IPConcept FUND MANAGEMENT S.A. wurde gegründet gemäß Urkunde des Notars Frank Baden vom 23. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil C, Nummer 459 vom 19. Juni 2001. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 18. November 2003.

Die Versammlung wird um 15.15 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Petra Gören, Fondée de Pouvoir, wohnhaft in D-Aach, eröffnet.

Die Vorsitzende beruft Herrn Thomas Zuschlag, Geschäftsführer, wohnhaft in D-Trier, zum Schriftführer und Stimmzähler.

Die Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

TOP 1: Satzungsänderung

Es wird vorgeschlagen Artikel 3 der Satzung wie folgt neu zu verfassen:

Art. 3. Die Verwaltungsgesellschaft darf keine andere Tätigkeit als die der Verwaltung von gemäß der Richtlinie 85/611/EWG und deren Abänderungen (nachfolgend: Richtlinie 85/611/EWG) zugelassenen Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren (nachfolgend: OGAW) ausüben; ausgenommen hiervon ist die zusätzliche Verwaltung anderer Organismen für gemeinsame Anlagen (nachfolgend: OGA), die nicht unter diese Richtlinie fallen und für die die Verwaltungsgesellschaft einer Aufsicht unterliegt, deren Anteile jedoch nicht in anderen Mitgliedstaaten der Europäischen Union gemäß der Richtlinie 85/611/EWG vertrieben werden können. Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, die zur Förderung des Vertriebs solcher Anteile und zur Verwaltung dieser OGAW bzw. OGA notwendig oder nützlich sind. Die Gesellschaft kann jedwede Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihre Interessen fördern oder sonst ihrem Gesellschaftszweck dienen oder nützlich sind, insoweit diese dem Kapitel 13 des Gesetzes von 2002 entsprechen.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen; diese Anwesenheitsliste, welche durch die anwesenden Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter und den Versammlungsvorstand gezeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden. Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde ebenfalls beigefügt.

III. Da das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, waren keine Einladungen zu gegenwärtiger Versammlung notwendig.

IV. Gegenwärtige Versammlung, in welcher das gesamte Aktienkapital vertreten ist, ist somit regelrecht zusammengesetzt und ist befugt, über vorstehende Tagesordnung zu beschließen.

Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgender Beschluss gefasst:

Beschluss

Artikel drei der Satzung wird wie folgt neu verfasst:

Art. 3. Die Verwaltungsgesellschaft darf keine andere Tätigkeit als die der Verwaltung von gemäß der Richtlinie 85/611/EWG und deren Abänderungen (nachfolgend: Richtlinie 85/611/EWG) zugelassenen Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren (nachfolgend: OGAW) ausüben; ausgenommen hiervon ist die zusätzliche Verwaltung anderer Organismen für gemeinsame Anlagen (nachfolgend: OGA), die nicht unter diese Richtlinie fallen und für die die Verwaltungsgesellschaft einer Aufsicht unterliegt, deren Anteile jedoch nicht in anderen Mitgliedstaaten der Europäischen Union gemäß der Richtlinie 85/611/EWG vertrieben werden können. Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, die zur Förderung des Vertriebs solcher Anteile und zur Verwaltung dieser OGAW bzw. OGA notwendig oder nützlich sind. Die Gesellschaft kann jedwede Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihre Interessen fördern oder sonst ihrem Gesellschaftszweck dienen oder nützlich sind, insoweit diese dem Kapitel 13 des Gesetzes von 2002 entsprechen.

Schätzung der Kosten

Die Komparanten schätzen den Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der Satzungsänderung entstehen, auf ungefähr 1.000,- Euro.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Gören, T. Zuschlag, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 février 2004, vol. 426, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 5. März 2004.

H. Hellinckx.

(021155.3/242/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

IPConcept FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 82.183.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mars 2004.

H. Hellinckx.

(021159.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2004.

NEW CITE GERANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 93.188.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(015761.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

OMNIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 82.409.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2004.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(015764.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

C&L IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 67, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 98.855.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Mademoiselle Lisa Veigas Vaz, employée privée, demeurant à L-4042 Esch-sur-Alzette, 67, rue du Brill;
- 2.- Mademoiselle Cristina Veigas Vaz, agent immobilier, demeurant à L-4042 Esch-sur-Alzette, 67, rue du Brill.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, l'achat, la vente, l'échange, la location, la mise en valeur, l'expertise de biens immeubles, ainsi que l'administration et l'exploitation sous toutes formes quelconques d'immeubles de toutes natures.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire et en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, industrielles ou qui sont de nature à favoriser la réalisation de l'objet social ou se rattachant directement ou indirectement à celui-ci.

Elle pourra se livrer tant pour son propre compte que pour le compte de tiers à toutes activités énumérées ci-dessus.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés nationales ou étrangères ayant un but analogue, similaire ou connexe à son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de C&L IMMOBILIERE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) divisé en cent parts de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Art. 7. Les cent parts sociales sont souscrites en espèces comme suit:

1.- Mademoiselle Lisa Veigas Vaz, prédite, cinquante parts	50
2.- Mademoiselle Cristina Veigas Vaz, prédite, cinquante parts	50
Total: cent part sociales.	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des co-associés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR)

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée:
Mademoiselle Cristina Veigas Vaz, prédite,
- 2.- Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:
Mademoiselle Lisa Veigas Vaz, prédite.
- 3.- Le siège social est établi à L-4042 Esch-sur-Alzette, 67, rue du Brill,

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire,

Signé: L. Veigas Vaz, C. Veigas Vaz, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2004, vol. 894, fol. 62, case 2. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2004.

A. Biel.

(013866.2/203/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

NOMURA JPMF WORLD CB FUND, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion du 10 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Signature.

The management regulations of 10th March 2004, registered in Luxembourg, on 17th March 2004, ref. LSO-AO03713, were deposited with the registre de commerce et des sociétés of Luxembourg, on 18th March 2004.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 16th March 2004.

Signature.

(023596.4//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

PRAINE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 80.417.

L'an deux mille quatre, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRAINE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.417, constituée à Tortola (Iles Vierges Britanniques), en date du 24 novembre 1993, et dont le siège social a été transféré à Luxembourg et la nationalité luxembourgeoise adoptée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 723 du 5 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1201 du 12 août 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant à Luxembourg-Ville.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur David Carelli, employé privé, demeurant à Luxembourg-Ville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), demeurant à Rulles (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus d'administration ordinaire et extraordinaire et de disposition pour agir en toutes circonstances au nom de la société, à l'exception de ceux que la loi réserve impérativement et expressément à la compétence de l'assemblée.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Les décisions du conseil sont prises moyennant la majorité absolue des votes exprimés; en cas de parité, la voix de l'administrateur qui préside la réunion est prépondérante. En cas d'absence du Président du conseil d'administration, la présidence de la réunion est conférée à l'administrateur présent le plus âgé.

Les administrateurs peuvent toutefois prendre des décisions sans se réunir, à condition que ces décisions soient adoptées sous forme de résolution écrite, acceptée et signée par tous les administrateurs, même par télécopieur, courrier électronique, télégramme ou téléphone.

Le conseil d'administration peut déléguer totalement ou partiellement les pouvoirs concernant la gestion ordinaire ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne la gestion, à plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non-actionnaires.

Conformément à la loi, la délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle d'un administrateur dûment autorisé par décision du conseil d'administration.»

2.- Approbation des comptes relatifs aux exercices clôturés le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002.

3.- Nominations statutaires.

4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement ainsi que les procurations des actionnaires représentées à la présente assemblée générale.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les deux cents (200) actions émises de la société, cent neuf (109) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, c'est-à-dire 54,50 %.

Que le bureau déclare et constate que les actionnaires ont été convoqués suivant les prescriptions légales.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus d'administration ordinaire et extraordinaire et de disposition pour agir en toutes circonstances au nom de la société, à l'exception de ceux que la loi réserve impérativement et expressément à la compétence de l'assemblée.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Les décisions du conseil sont prises moyennant la majorité absolue des votes exprimés; en cas de parité, la voix de l'administrateur qui préside la réunion est prépondérante. En cas d'absence du Président du conseil d'administration, la présidence de la réunion est conférée à l'administrateur présent le plus âgé.

Les administrateurs peuvent toutefois prendre des décisions sans se réunir, à condition que ces décisions soient adoptées sous forme de résolution écrite, acceptée et signée par tous les administrateurs, même par télécopieur, courrier électronique, télégramme ou téléphone.

Le conseil d'administration peut déléguer totalement ou partiellement les pouvoirs concernant la gestion ordinaire ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne la gestion, à plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non-actionnaires.

Conformément à la loi, la délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle d'un administrateur dûment autorisé par décision du conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes relatifs aux exercices clôturés le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002 et reporte à nouveau les résultats.

Les documents y relatifs, signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs Messieurs Umberto Saini-Fasanotti, Massimiliano Saini-Fasanotti, Carlo Bazzana et Fabio Gaggini pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Michele Gentile comme administrateur de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de FIDEI REVISION, S.à r.l. comme commissaire aux comptes de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes de la société démissionnaire:

La société à responsabilité limitée CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86770,

comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. Carelli, A. Ciampoli, P. Moinet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2004, vol. 525, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2004.

J. Seckler.

(015947.3/231/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

SPERALUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5366 Munsbach, 35, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 36.867.

Im Jahre zwei tausend und vier, den dreissigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft SPERALUX S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 35, Parc d'Activité Syrdall, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 36.867).

Genannte Gesellschaft wurde gegründet in der Form einer Gesellschaft unter beschränkter Haftung und unter der Bezeichnung SPERALUX, S.à r.l. gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 17. April 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 400 vom 21. Oktober 1991,

deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den vorgenannten Notar André Schwachtgen, am 20. Juli 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 491 vom 19. Oktober 1993,

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch den amtierenden Notar:

- am 14. März 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 332 vom 21. Juli 1995;

- am 2. April 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 337 vom 13. Juli 1996;

- am 22. November 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 156 vom 1. April 1997;

- am 8. September 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 714 vom 20. Dezember 1997;

- am 14. August 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 822 vom 11. November 1998;

- am 16. November 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 87 vom 12. Februar 1999;

- am 27. Januar 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 316 vom 5. Mai 1999, enthaltend die Umwandlung in eine Aktiengesellschaft und die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in SPERALUX S.A.;

- am 7. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 884 vom 24. November 1999;

- am 2. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 350 vom 14. Mai 2001;

- am 19. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 773 vom 22. Mai 2002;

- am 16. Oktober 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1702 vom 28. November 2002,

mit einem gezeichneten Gesellschaftskapital von neun hundert tausend Euro (900.000,- EUR), eingeteilt in sieben tausend zwei hundert (7.200) Aktien von jeweils ein hundert fünf und zwanzig Euro (125,- EUR).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Christian Dostert, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Torsten Fusenig, Kaufmann, wohnhaft in D-Ralingen.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Abänderung des Gesellschaftszweckes um dementsprechend Artikel 2 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Der Zweck der Gesellschaft ist die Betreuung von nationalen und internationalen Transportleistungen, Vermietung von Fahrzeugen ohne Chauffeur, Verkauf und Vermittlung von Hilfs- und Betriebsstoffen für Fahrzeuge sowie von Fahrzeugen und LKW-Spedition und Abwicklung von Logistikprojekten.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Gesellschaften mit einem ähnlichen oder komplementären Gesellschaftszweck beteiligen und Filialen, Büros oder Zweigstellen in jedem europäischen Land aufrichten.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, finanzieller oder sonstiger Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.»

2.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Einzigiger Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern um dementsprechend Artikel zwei (2) der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Der Zweck der Gesellschaft ist die Betreuung von nationalen und internationalen Transportleistungen, Vermietung von Fahrzeugen ohne Chauffeur, Verkauf und Vermittlung von Hilfs- und Betriebsstoffen für Fahrzeuge sowie von Fahrzeugen und LKW-Spedition und Abwicklung von Logistikprojekten.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Gesellschaften mit einem ähnlichen oder komplementären Gesellschaftszweck beteiligen und Filialen, Büros oder Zweigstellen in jedem europäischen Land aufrichten.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, finanzieller oder sonstiger Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sieben hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: A. Thill, C. Dostert, T. Fusenig, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 février 2004, vol. 525, fol. 94, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2004.

J. Seckler.

(015886.3/231/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

ACTINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 56.444.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 9 février 2004 que:

1. Le siège social de la société est établi au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Maurice Gozlan, né le 17 novembre 1944 à Marrakech (Maroc), domicilié professionnellement à F-75008 Paris, 48 rue de Bassano.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015813.3/677/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

RICA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 99.033.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the sixth of February.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 46.448, hereby represented by Mr Patrick Van Denzen, private employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, acting in his capacity as proxyholder A.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of an unipersonal limited liability company.

Art. 1. There is hereby established an unipersonal limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended by the laws of September 18th, 1933 on limited liability companies and December 28th, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the company is RICA INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The object of the company is the management of companies by all measures concerning all transactions relating directly or indirectly to his object or to all similar or connected objects which it may deem useful to the accomplishment of its purposes, acting personally or through any physical or moral persons acting in the name of the company.

The company may furthermore hold participations in any form in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind as well as the possession, management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial corporation in Luxembourg or abroad and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend to affiliated companies and borrow in any form with or without any interest and proceed to the issue bonds.

The company may perform any movable, financial, industrial, commercial transactions which are directly or indirectly in connection with his object and gave a commercial establishment open to the public. The company may also carry out any transaction in respect of acquiring, selling, managing real estate.

The company may realise his object directly or indirectly in his own name or for the account of third persons, alone or associated with third parties by performing all transactions in favour of his object or in favour of the object of companies in which she has a participating interest.

Art. 5. The corporation is established for an undetermined period.

Art. 6. The Bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Art. 7. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred twenty-five (125) parts with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts «inter vivos» to non-participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their right they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meeting.

Art. 10. The company shall be managed by one or more managers (gérants), who are invested with the powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company in the limits as defined in the moment of their appointment. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period. This appointment may be cancelled by the general meeting of the participants at any time.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of participants under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decision shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty percent (50%) of the capital.

Art. 12. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2004.

Art. 13. After the end of each fiscal year, an inventory of the assets and the liabilities of the company, as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 14. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and payment

The appearing party INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. prenamed, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-five (125) parts have been fully paid up to the amount of one hundred euro (100.- EUR) per part by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1,350.- EUR.

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions.

- The address of the Corporation is set at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

- The following company is appointed manager (gérant) for an undetermined period:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., having its office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 9098.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille quatre, le six février.

Par-devant Nous Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 46.448 ici représentée par Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, agissant en sa qualité de fondé de pouvoir A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et celles du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera RICA INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet la gestion d'entreprises par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet ou à tous objets similaires ou connexes qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, que ce soit en son nom propre ou par l'intermédiaire d'une autre personne physique ou morale agissant pour le compte de la société.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayant droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société dans les limites définies au moment de leurs nominations. Le(s) gérant(s) représentant la société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérants.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée. Ils sont toujours révocables par l'assemblée des associés.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 11. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/ des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et paiement

La société comparante INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-cinq (125) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100,- EUR) par part, par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.350,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associée prénommée a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- Le siège de la société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

A été élu gérant de la société pour une durée indéterminée:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 9098.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Denzen et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 11 février 2004, vol. 467, fol. 60, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 février 2004.

A. Lentz.

(016310.3/221/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

BOWELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 99, rue du Centre.

R. C. Luxembourg B 99.083.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Yves Bosseler, mécanicien-ajusteur, né à Luxembourg, le 25 février 1975, demeurant à L-3870 Schifflange, 65, Cité Paerchen;

2.- Mademoiselle Audrey Milani, étudiante, née à Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 1983, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette, 89, rue Michel Rodange;

3.- Monsieur Michel Pierre Weis, étudiant, né à Luxembourg, le 13 septembre 1981, demeurant à L-3980 Wickrange, 99, rue du Centre.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de BOWELUX, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Wickrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la préparation de matériel de karting pour la compétition et pour le loisir, ainsi que la vente d'articles de la branche.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Yves Bosseler, mécanicien-ajusteur, né à Luxembourg, le 25 février 1975, demeurant à L-3870 Schifflange, 65, Cité Paerchen, cinquante et une parts sociales	51
2.- Mademoiselle Audrey Milani, étudiante, née à Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 1983, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette, 89, rue Michel Rodange, vingt-cinq parts sociales	25
3.- Monsieur Michel Pierre Weis, étudiant, né à Luxembourg, le 13 septembre 1981, demeurant à L-3980 Wickrange, 99, rue du Centre, vingt-quatre parts sociales	24
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3980 Wickrange, 99, rue du Centre.
- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Yves Bosseler.
- Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée Mademoiselle Audrey Milani, pré-qualifiée.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et de la gérante administrative.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Bosseler, A. Milani, P. Weis, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, vol. 142S, fol. 52, case 4. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 février 2004.

T. Metzler.

(017003.3/222/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

CASTOR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 99.034.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the sixth of February.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 46.448, hereby represented by Mr Patrick Van Denzen, private employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, acting in his capacity as proxyholder A.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of an unipersonal limited liability company.

Art. 1. There is hereby established an unipersonal limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended by the laws of September 18th, 1933 on limited liability companies and December 28th, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the company is CASTOR INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The object of the company is the management of companies by all measures concerning all transactions relating directly or indirectly to his object or to all similar or connected objects which it may deem useful to the accomplishment of its purposes, acting personally or through any physical or moral persons acting in the name of the company.

The company may furthermore hold participations in any form in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind as well as the possession, management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial corporation in Luxembourg or abroad and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend to affiliated companies and borrow in any form with or without any interest and proceed to the issue bonds.

The company may perform any movable, financial, industrial, commercial transactions which are directly or indirectly in connection with his object and gave a commercial establishment open to the public. The company may also carry out any transaction in respect of acquiring, selling, managing real estate.

The company may realise his object directly or indirectly in his own name or for the account of third persons, alone or associated with third parties by performing all transactions in favour of his object or in favour of the object of companies in which she has a participating interest.

Art. 5. The corporation is established for an undetermined period.

Art. 6. The Bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Art. 7. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred twenty-five (125) parts with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts «inter vivos» to non-participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their right they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meeting.

Art. 10. The company shall be managed by one or more managers (gérants), who are invested with the powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company in the limits as defined in the moment of their appointment. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period. This appointment may be cancelled by the general meeting of the participants at any time.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of participants under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decision shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty percent (50%) of the capital.

Art. 12. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2004.

Art. 13. After the end of each fiscal year, an inventory of the assets and the liabilities of the company, as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 14. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and payment

The appearing party INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. prenamed, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-five (125) parts have been fully paid up to the amount of one hundred euro (100.- EUR) per part by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1,350.- EUR.

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions.

- The address of the Corporation is set at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
- The following company is appointed manager (gérant) for an undetermined period:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., having its office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 9098.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille quatre, le six février.

Par-devant Nous Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 46.448 ici représentée par Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, agissant en sa qualité de fondé de pouvoir A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et celles du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera CASTOR INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet la gestion d'entreprises par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet ou à tous objets similaires ou connexes qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, que ce soit en son nom propre ou par l'intermédiaire d'une autre personne physique ou morale agissant pour le compte de la société.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayant droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société dans les limites définies au moment de leurs nominations. Le(s) gérant(s) représentant la société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérants.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée. Ils sont toujours révocables par l'assemblée des associés.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 11. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et paiement

La société comparante INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-cinq (125) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100,- EUR) par part, par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.350,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associée prénommée a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- Le siège de la société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

A été élu gérant de la société pour une durée indéterminée:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 9098.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Denzen et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 11 février 2004, vol. 467, fol. 60, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 février 2004.

A. Lentz.

(016311.3/221/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

NEW KITCHEN SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 66.568.

L'an deux mille quatre, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEW KITCHEN SERVICES S.A., ayant son siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, R.C.S. Luxembourg section B numéro 66.568, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 1^{er} octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 904 du 15 décembre 1998,

et dont le capital social a été augmenté et converti en trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR), suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C numéro 29 du 11 janvier 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Larbière, employé privé, demeurant à Mondercange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Ambiehl, vendeur, demeurant à Florange (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

2.- Modification afférente de l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Larbière, A. Thill, M. Ambiehl, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 février 2004, vol. 525, fol. 92, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2004.

J. Seckler.

(015894.3/231/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

**EGERIA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Société Anonyme).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 57.794.

L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EGERIA LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.794, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 207 du 26 avril 1997, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné le 24 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 196 du 24 février 2003.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quinze minutes sous la présidence de Madame Sandy Roeleveld, assistante juridique, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole Cois, assistante juridique, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la forme juridique de la société en Société à Responsabilité Limitée;
- 2.- Refonte des statuts de la société;
- 3.- Nominations statutaires;
- 4.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transformer la société en société à responsabilité limitée sans perte de sa personnalité juridique conformément à la faculté prévue à l'article trois de la loi modifiée du dix août 1915 sur les sociétés commerciales et de remplacer les sept cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-sept (749.687) actions existantes par sept cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-sept (749.687) parts sociales.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts et de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et licences s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède une participation ou un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, qui peuvent lui paraître utiles à la réalisation de son objet.

La société est une entité pleinement imposable et ne tombe pas sous le régime des sociétés holding de la loi du 31 juillet 1929.

Art. 3. La société prend la dénomination de EGERIA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit millions sept cent quarante-deux mille cent soixante-quinze euros (EUR 18.742.175,-) représenté par sept cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-sept (749.687) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

Si plusieurs gérants sont nommés, ceux-ci forment un Conseil de gérance qui prend ses décisions à la majorité simple.

Le Conseil de gérance peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Le gérant a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social, à moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement.

En cas de nomination de plusieurs gérants, ceux-ci ne peuvent engager la société que par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et leur donne décharge pour la période allant du premier janvier 2002 à la date de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer les gérants suivants pour une durée indéterminée

Sont nommés gérants:

- Monsieur Michel De Groote, licencié en sciences économiques appliquées, né à Kamina (Congo), le 7 juin 1954, L-8395 Septfontaines, 6, rue d'Arlon;

- Monsieur Robert Smeele, économiste, né à s'Gravenhage (Pays-Bas), le 9 janvier 1960, CH-6300 Zug, 10, Grafenauweg;

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 1937, L-6973 Rameldange, 12, am Beierberg;

- Monsieur José Faber, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Bridel.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer le siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Roeleveld, S. Schenk, C. Cois, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 53, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

F. Baden.

(016316.4/200/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

**EGERIA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Société Anonyme).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 57.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(016320.3/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2004.

EUROMEDIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 59.974.

L'an deux mille quatre, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROMEDIC S.A., ayant son siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, R.C.S. Luxembourg section B numéro 59.974, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 563 du 14 octobre 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Jean-Joseph Wagner:

- en date du 10 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 635 du 21 août 1999;

- en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 120 du 6 février 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Steffen, employé privé, demeurant à Schieren.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Larbière, employé privé, demeurant à Mondercange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

2.- Modification afférente de l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Larbière, A. Thill, J.-M. Steffen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 février 2004, vol. 525, fol. 93, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2004.

J. Seckler.

(015896.3/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

PARTICIPATIONS ET PROMOTIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 59.101.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(015762.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

ARFASAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 51.171.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(015766.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

IBWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 57.240.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

Signature.

(015985.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2004.

IV UMBRELLA FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 71.816.

Im Einklang mit Artikel 22 Absatz 4 der Satzung zu der Investmentgesellschaft mit variablen Kapital (Société d'investissement à capital variable) IV UMBRELLA FUND findet die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

am 13. April 2004 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxemburg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2003.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2005.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2005.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 7. April 2004 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Luxembourg, 26. März 2004.

(00942/755/24)

Der Verwaltungsrat.

I.I.T., Fonds Commun de Placement.

Liquidation I.I.T., an International Investment Trust

Dernier rappel aux investisseurs tardifs

Les liquidateurs du fonds commun de placement de droit luxembourgeois I.I.T., an International Investment Trust, annoncent qu'ils vont prochainement procéder à la distribution d'un dernier dividende de liquidation.

Les liquidateurs entendent saisir le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 2^{ème} section, siégeant en matière commerciale, à l'audience du 30 avril 2004 d'une requête en déclaration d'un dernier dividende de liquidation à raison de approximativement 1,80 USD par part d'investissement, compte tenu des créances produites au 20 mars 2004 et sous réserve de productions de créances à recevoir. Compte tenu de tous les dividendes antérieurement déclarés, ce dernier dividende portera le total des dividendes à approximativement 13,05 USD sous les réserves qui précèdent.

Conformément à un jugement du 16 février 2001, les créanciers qui n'auront pas soumis aux liquidateurs par voie recommandée leurs déclarations de créances jusqu'au 29 avril 2004 à la fermeture des bureaux à Luxembourg à 18.00 heures, seront forclos de tous droits et ne pourront plus rien réclamer ultérieurement.

Dans ces conditions, tous les investisseurs, qui n'auront jamais fait valoir leur investissement auprès des liquidateurs, sont requis de ce faire immédiatement et de façon telle que leurs déclarations de créances, par voie recommandée au Collège des Liquidateurs du Fonds I.I.T., B.P. 2376, L-1023 Luxembourg, soient entre les mains des liquidateurs au plus tard le 29 avril 2004 à 18.00 heures (heure de Luxembourg).

Toute déclaration reçue par les liquidateurs postérieurement à cette date sera rejetée et ne pourra plus être prise en considération.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

G. Baden / J. Delvaux

Les liquidateurs judiciaires

(01184/208/25)

NAVALE BALTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.124.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 13 avril 2004 à 15.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profit arrêtés au 31 décembre 2003
- affectation du résultat
- quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- nomination statutaires
- divers.

I (00544/000/16)

Le Conseil d'Administration.

M.T.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 51.938.

Messieurs les actionnaires ont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 avril 2004 à 15.00 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- affectation du résultat
- quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- divers

I (00616/560/15)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.659.

Les actionnaires de DEXIA BONDS sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 avril 2004 à 15.00 heures, au siège social de la SICAV, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003; affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Seront admis à l'Assemblée Générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le Conseil d'Administration de leur participation par lettre adressée à la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'Assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.
69, route d'Esch L-1470 Luxembourg
- en Belgique: DEXIA BANQUE
44, boulevard Pachéco B-1000 Bruxelles

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (00788/755/29)

Le Conseil d'Administration.

LOTHARINGEN FINANZ A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.631.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 16 avril 2004 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00749/534/15)

Le Conseil d'Administration.

FAUCHE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.700.

L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 25 mars 2004, n'ayant pas réuni le quorum exigé par la loi, les actionnaires sont convoqués en une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2004 à 11.30 heures au L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
2. Présentation et approbation du rapport du Liquidateur
3. Nomination d'un Commissaire à la liquidation
4. Divers

Les actionnaires sont avertis que cette deuxième assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

COWLEY ENTERPRISES LTD

Le Liquidateur

I (00932/000/20).

CLARIDEN SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 81.507.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on April 15, 2004 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of the Directors and of the report of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts and appropriation of the results as at December 31, 2003.
3. Discharge to be granted to the Directors and to the Authorised Independent Auditor for the proper performance of their duties for the period ended December 31, 2003.
4. Statutory Appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda to be adopted and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each entire share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms will be sent to registered shareholders.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for April 9, 2004 the latest at the domicile of the Fund or at the KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURG-GEOISE, 43, boulevard Royal L-2955 Luxembourg.

I (00977/755/25)

By order of the Board of Directors.

FLOLINO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.066.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 avril 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur.
5. Divers.

I (00937/937/16)

Le Conseil d'Administration.

HELIOPOLIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.063.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 avril 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

I (00938/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA MONEY MARKET, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.803.

Les actionnaires de DEXIA MONEY MARKET sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 avril 2004 à 16.00 heures, au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
5. Nominations statutaires;
6. Divers

Seront admis à l'Assemblée Générale des propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le Conseil d'Administration de leur participation par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée Générale avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'Assemblée Générale aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg:

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

- en Belgique:

DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (00844/755/29)

Le Conseil d'Administration.

KALGAN COMPAGNIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.094.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *13 avril 2004* à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

I (00939/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

VELINO S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 9.986.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am *13. April 2004* um 10.30 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. Dezember 2003.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2003, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2003.
4. Rücktritt eines Verwalters und Entlastung des Verwaltungsrates.
5. Ernennung eines neuen Verwalters.
6. Verschiedenes.

I (01001/1023/17)

Der Verwaltungsrat.

GLG MULTI-STRATEGY FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1A, Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 90.392.

Notice is hereby given that the

FIRST ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of GLG MULTI-STRATEGY FUND SICAV (the «Company») will be held on *April 15, 2004* at 2.00 p.m. at the registered office of the Company, as set out above, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors.
2. Presentation of the Report of the Auditors.
3. Approval of the Financial Statements for the financial year ended December 31, 2003 including fees payable to the Directors.
4. Discharge of the Board of Directors and of the Auditors.
5. Election of the following Directors: Joëlle Hauser, Michael Jackson, Andrew Linford, Wayne Panton and Simon White.
6. Election of ERNST & YOUNG S.A. Luxembourg as Auditors.
7. Allocation of the results for the financial year ended December 31, 2003.
8. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting arrangements

Shareholders who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the Form of Proxy sent to them to the registered office of the Company (Attn. Corporate Secretary) by fax to +352 26 34 05 71 and mail, no later than April 12, 2004 by close of business in Luxembourg.

I (01110/755/28)

By order of the Board of Directors.

SOLPORTEN INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 93.872.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on 13 April 2004 at 11.00 hours

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2003 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 december 2003.
4. Miscellaneous.

I (00940/1023/15)

The Board of Directors.

SOPHALEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.859.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 16 avril 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes,
- Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01002/755/18)

Le Conseil d'Administration.

AMERICAN EXPRESS WORLD EXPRESS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.367.

The Board of Directors of the above mentioned Sicav is pleased to convene the Shareholders of the Sicav to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 14th, 2004 at 11.00 a.m., at the registered office of the Sicav, with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor for the financial year ended on December 31, 2003.
2. Approval of the Balance Sheet as at December 31, 2003 and Profit and Loss accounts as at December 31, 2003 and allotment of results.
3. Discharge of the Directors and the Independent Auditor in respect of the performance of their duties during the financial year ended on December 31, 2003.
4. Statutory elections:
 - Re-appointment of Mr. John Calverley, Mr. John K. O'Brien, Mr. Robert Friedman, Mr. Benoit de Ponthaud and Mr. Jean-Claude Wolter as Directors of the Sicav until the next Annual General Meeting in 2005.
 - Re-appointment of ERNST & YOUNG S.A. as Independent Auditor of the Sicav until the next Annual General Meeting in 2005.
7. Miscellaneous.

The decisions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the simple majority of the shareholders present or represented and voting.

I (01035/755/24)

The Board of Directors.

STARTEC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 75.012.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 avril 2004* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (00941/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

ALTORAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.571.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *14 avril 2004* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant
5. Divers

I (00998/788/16)

Le Conseil d'Administration.

BPV INTERNATIONAL CAPITAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.330.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the company at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg on Tuesday *13th April 2004* at 11 a.m.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Adoption of the report of the directors and the report of the auditor for the year ended December 31, 2003;
2. Approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2003;
3. Discharge of the directors and the auditor;
4. Allocation of the year's end results;
5. Appointment of Mr Peter Mayr as new director in replacement of Mr Lino Tonolli resigning. Reelection of Mr Gianfranco Gaffarelli, Mr Giampaolo Marcellini, Mr Damiano Parini and Mr Mario Tomasi as directors;
6. Appointment of DELOITTE S.A. as new auditor in replacement of ERNST & YOUNG S.A.;
7. Reimbursement of the out-of-pocket expenses to the non-Luxembourg resident directors;
8. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented. The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the registered office of the company at least 48 hours before the meeting.

Shareholders are advised that no quorum is required for the annual general meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

I (01215/267/26)

The Board of Directors.

BALZAC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.240.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le *15 avril 2004* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le *9 avril 2004* au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (00933/755/20)

Le Conseil d'Administration.

VICTORIA TRADING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.124.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on *14 April 2004* at 14.00 hours

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2003 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 december 2003.
4. Statutory Elections
5. Miscellaneous.

I (01000/1023/16)

The Board of Directors.

EUROCASH-FUND SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 45.631.

Am 10. März 2004 wurde eine Ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre um 11.45 Uhr am Sitz des Notars Baden abgehalten. Das Anwesenheitsquorum, welches zu einer Satzungsänderung erforderlich ist, wurde nicht erreicht. Gemäss Art. 12 ff. der Statuten laden wir zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

ein, die am *28. April 2004* um 11.45 Uhr am Sitz des Notars Baden, 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Information über die Anforderungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002.
2. Beschluss über die Neufassung der Satzung der Investmentgesellschaft. Ein Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
3. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der Ausserordentlichen Generalversammlung sowie zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden. Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

Luxemburg, im März 2004.

I (01034/755/23)

Der Verwaltungsrat.

HM FUNDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxembourg B 89.370.

Die Aktionäre der Sicav werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am 15. April 2004 um 15.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 30. September 2003.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
4. Verschiedene Ernennungen.
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

Jeder Aktionär, der der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien für spätestens den 9. April 2004 beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (00976/755/21)

Der Verwaltungsrat.

LA JUMAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 50.851.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 16 avril 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01003/755/18)

Le Conseil d'Administration.

PATRIMOINE INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 43.209.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous convoquer à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 avril 2004 à 15.00 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2003.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2003.
6. Elections statutaires:
 - Acceptation de la démission de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, en date du 31 octobre 2003, en qualité d'Administrateur.
 - Ratification de la cooptation de Madame Christine Moser en qualité d'Administrateur, en date du 31 octobre 2003, en remplacement de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, démissionnaire.
 - Election de Madame Christine Moser, en qualité d'Administrateur, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2005.

Acceptation de la démission de Madame Sandrine Leclercq, en date du 3 novembre 2003, en qualité d'Administrateur.

Ratification de la cooptation de Monsieur Christophe Lhote en qualité d'Administrateur, en date du 5 novembre 2003, en remplacement de Madame Sandrine Leclercq, démissionnaire.

Renouvellement du mandat de Monsieur Philippe Zaouati, en qualité d'Administrateur de la SICAV, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Reconduction du mandat de ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises de la SICAV pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement.

Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés de faire connaître à la société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer.

Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procurations sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

I (01213/755/39)

Le Conseil d'Administration.

SCFF SOCIETE DE COMMERCE FONCIER ET FINANCIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.077.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *14 avril 2004* à 9.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

I (00999/788/16)

Le Conseil d'Administration.

BPV INTERNATIONAL BALANCED DOLLAR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 29.329.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the company at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg on Tuesday *13th April 2004* at 3 p.m.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Adoption of the report of the directors and the report of the auditor for the year ended December 31, 2003;
2. Approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2003;
3. Discharge of the directors and the auditor;
4. Allocation of the year's end results;
5. Reelection of Mr Lino Tonolli, Mr Gianfranco Gaffarelli, Mr Giampaolo Marcellini, Mr Damiano Parini and Mr Mario Tomasi as directors, and appointment of DELOITTE S.A. as new auditor in replacement of ERNST & YOUNG S.A.;
6. Reimbursement of the out-of-pocket expenses to the non-Luxembourg resident directors;
7. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented. The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the registered office of the company at least 48 hours before the meeting.

Shareholders are advised that no quorum is required for the annual general meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

I (01214/267/25)

The Board of Directors.

ALRON 2000 S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 81.712.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 avril 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01004/755/18)

Le Conseil d'Administration.

BREMEX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.375.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 avril 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
6. Nomination d'un nouvel Administrateur.
7. Divers.

I (00978/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

DEMETER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 22.421.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 14 avril 2004 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société ou auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles cinq jours avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (01181/584/23)

Le Conseil d'Administration.

CANOE SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 57.217.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01091/696/15)

Le Conseil d'Administration.

FLORAXAU S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 62.872.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 19 avril 2004 à 13.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 novembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette seconde assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01036/755/18)

Le Conseil d'Administration.

RUB-THANE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 45.642.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 2004 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01096/696/14)

Le Conseil d'Administration.

CARMIGNAC PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 70.409.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le 19 avril 2004 à 15.00 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clos le 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.

4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour tenir valablement l'assemblée, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité des deux tiers des actions représentées à l'assemblée.

I (01109/755/18)

Le Conseil d'Administration.

HIRHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 71.414.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *13 avril 2004* à 13.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

I (01094/696/18)

Le Conseil d'Administration.

BANKPYME STRATEGIC FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 42.534.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *14 avril 2004* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (01182/584/22)

Le Conseil d'Administration.

GAP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 49.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *16 avril 2004* à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01132/755/18)

Le Conseil d'Administration.

CARESAN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 82.551.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *13 avril 2004* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (01092/696/17)

Le Conseil d'Administration.

HIKE SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 57.225.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *13 avril 2004* à 13.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Fixation d'un nouveau domicile
6. Divers

I (01093/696/16)

Le Conseil d'Administration.

SAISICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 69.660.

Shareholders are kindly convened to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders which will be held on *April 15th, 2004* at 9.30 a.m. at the administrative address of the Company, 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

- I. To approve both Reports of the Board of Directors and of the Auditor for the fiscal year ended December 31st, 2003.
- II. To decide the dissolution of the Sicav further to the proposal of the Board of Directors.
- III. To decide to appoint KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICE represented by Eric Collard and John Li as Liquidator of the Sicav and to determinate the scope of its mission.
- IV. To ratify the decision to suspend the calculation of the Net Asset Value.
- V. To grant discharge to the Directors and to the Auditor.
- VI. Any other business.

The Board of Directors informs the Shareholders that the approval of both report of the Board of Directors and of the Auditor for the fiscal year ended December 31st, 2003 will be taken by this Extraordinary General Meeting in replacement of the Annual General Meeting of Shareholders. Consequently, the Annual General Meeting will not be held.

In relation with the procedure of liquidation, the Board of Directors informs the Shareholders of his decision to suspend the issue, redemption and conversion of shares of SAISICAV Sicav with effect on the date of the first publication of this notice (March 26th, 2004).

According to the article 28 of the Articles of Incorporation dated May 11th, 1999, the quorum required to hold this meeting is of 50% of the outstanding shares and the resolution shall only be valid if adopted by 2/3 majority of the shares taking part in the vote.

Terms and conditions to attend the meeting

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting, by giving proof of their identity, provided that they have informed the Company, at its Administrative address (11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg / Administration «SAISICAV» - EUVL/JUR), by April 9th, 2004, at the latest, of their intention to attend personally the Meeting; the Shareholders who could not attend personally the Meeting could be represented by any person of their convenience or by proxy; for this effect, proxies will be available at the registered office of the Company. In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Company by April 9th, 2004.

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board of the Meeting a blocked certificate of the shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorised agent or in the books of EURO-VL LUXEMBOURG S.A. (11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

The Shareholders should also contact:

in Luxembourg:

- the corporate and domiciliary agent of the Sicav (EURO-VL LUXEMBOURG S.A., 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg)

in Italy:

- the Correspondent Bank of the Sicav in Italy (IntesaBci S.p.A., Piazza Paolo Ferrari 10, I-20121 Milano).

G. Baseggio

Chairman of the Board of Directors

I (01076/3451/48)

LIMBO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 57.231.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 avril 2004 à 14.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (01095/696/16)

Le Conseil d'Administration.

BIEFFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.133.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 30 avril 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 16 mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01099/696/14)

Le Conseil d'Administration.

HELIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 58.180.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 14 avril 2004 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (01183/584/22)

Le Conseil d'Administration.

AQUA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 26.279.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 14 avril 2004 à 12.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société ou auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (01185/584/23)

Le Conseil d'Administration.

BPV INTERNATIONAL EQUITIES FUND, Société d'Investissements à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.331.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the company at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg on Tuesday 13th April 2004 at 2 p.m.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Adoption of the report of the directors and the report of the auditor for the year ended December 31, 2003;
2. Approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2003;
3. Discharge of the directors and the auditor;
4. Allocation of the year's end results;
5. Appointment of Mr Peter Mayr as new director in replacement of Mr Lino Tonolli resigning. Reelection of Mr Gianfranco Gaffarelli, Mr Giampaolo Marcellini, Mr Damiano Parini and Mr Mario Tomasi as directors;

6. Appointment of DELOITTE S.A. as new auditor in replacement of ERNST & YOUNG S.A.;
7. Reimbursement of the out-of-pocket expenses to the non-Luxembourg resident directors;
8. Miscellaneous.

The resolutions shall be carried by a majority of those present or represented. The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies. Proxies should arrive at the registered office of the company at least 48 hours before the meeting.

Shareholders are advised that no quorum is required for the annual general meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

I (01216/267/26)

The Board of Directors.

LIBREFEU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 84.605.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 14 avril 2004 à 16.00 heures au siège de la Société, 55-57 rue du Merl L-2146 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2003, lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (01179/578/17)

Le Conseil d'Administration.

ANZIO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 81.630.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 13 avril 2004 à 11.00 heures au siège de la Société, 9, rue de Saint Hubert, L-1744 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2003, lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (01180/578/17)

Le Conseil d'Administration.

LUNDA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 10.793.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 2004 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (00714/1017/14)

Le Conseil d'administration.

IMPRIMERIE CENTRALE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 6.181.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le 2 avril 2004 à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions soit au siège social de la société, soit à une banque de leur choix et d'informer le Conseil d'Administration cinq jours au moins avant l'assemblée de leur intention d'y assister.

II (00543/000/17)

Le Conseil d'Administration.

HADEMAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 77.719.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 13 avril 2004 à 12.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00654/755/17)

Le Conseil d'Administration.

GLOBAL FUND SELECTION SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 65.035.

Die Aktionäre der GLOBAL FUND SELECTION SICAV werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am 6. April 2004 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates sowie des Berichtes des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses und Ergebnisuweisung mit Anlagen per 31. Dezember 2003
3. Vorschlag der Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder und der Abschlussprüfer für das abgelaufene Geschäftsjahr
4. Wahl des Verwaltungsrates
5. Wiederwahl des Abschlussprüfers für das neue Geschäftsjahr
6. Verschiedenes

Jeder Aktionär der der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien für spätestens den 29. März 2004 beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass die Beschlüsse über die Tagesordnung der ordentlichen Generalversammlung keine besondere Beschlussfähigkeit verlangen und mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst werden. Jede ganze Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

II (00760/755/24)

Der Verwaltungsrat.

CHIPNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.175.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 2004 à 15.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00667/755/18)

Le Conseil d'Administration.

ELECTRIS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 22.197.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 avril 2004 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nomination statutaire;
5. divers.

II (00715/1017/15)

Le Conseil d'administration.

BIMOLUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.826.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 avril 2004 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00747/534/15)

Le Conseil d'Administration.

KB LUX MONEY MARKET FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.357.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 7 avril 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.

3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 6 avril 2004 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (00762/755/21)

Le Conseil d'Administration.

NOVILUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.736.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 avril 2004 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00751/534/15)

Le Conseil d'Administration.

SICAV FRANCE-LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.560.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 5 avril 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises agréé;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats;
3. Décharge aux Administrateurs;
4. Nomination des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 1^{er} avril 2004 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (00761/755/20)

Le Conseil d'Administration.

LAREDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.573.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 7 avril 2004 à 14 heures 30 au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00835/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

FIRSTNORDIC ALLOCATION FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 82.717.

Notice is hereby given that, as the Annual General Meeting of shareholders of FIRSTNORDIC ALLOCATION FUND SICAV held on 2nd March 2004, could not validly deliberate for lack of quorum, an

ANNUAL GENERAL MEETING

will be held at the registered office, 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg on 15th April 2004 at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors for the year 2003.
2. Balance Sheet and Profit and Loss Accounts with Notes to the Accounts for the year 2003.
3. Discharge to the Board of Directors for the year 2003.
4. Election of the Board of Directors.
5. Election of Statutory Auditor.

II (00765/000/17)

KALAMAZOO MICHIGAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 31.725.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra le mercredi 7 avril 2004 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation de la démission des trois administrateurs et du commissaire aux comptes.
2. Election de nouveaux administrateurs et d'un commissaire aux comptes.
3. Constatation de la dénonciation du siège social par le domiciliataire.
4. Transfert du siège social.
5. Divers.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Le Conseil d'Administration.

II (00772/000/16)

L.S.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 77.461.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 5 avril 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers

II (00783/833/18)

Le Conseil d'Administration.

M.S.C. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 77.463.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 5 avril 2004 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers

II (00784/833/18)

*Le Conseil d'Administration.***J.A.F. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 77.459.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 5 avril 2004 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert de siège,
6. Divers

II (00785/833/18)

*Le Conseil d'Administration.***SG PRIVINVEST HARMONY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.871.

Le Conseil d'Administration convoque les Actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la Société, le lundi 5 avril 2004 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir et approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.
2. Recevoir et approuver les comptes et états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
3. Décider de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
4. Donner quitus aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Modalités d'Admission à l'Assemblée

Aucun quorum n'étant requis, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les Actionnaires présents ou représentés; toute action entière donne droit à une voix.

Les Actionnaires seront admis à l'Assemblée, sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître à la Société, à son siège social (11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg / Administration «SG Prinvest Harmony Fund» - EUVL/JUR), le lundi 29 mars 2004 au plus tard, leur intention de prendre part, en personne, à l'Assemblée; les Actionnaires ne pouvant assister en personne à l'Assemblée pourront s'y faire représenter par toute personne de leur choix, ou voter par procuration (des formules de procuration seront, à cet effet, disponibles au siège social de la Société). Pour être prises en considération, les procurations dûment complétées et signées devront être parvenues au siège social de la Société au plus tard le lundi 29 mars 2004.

Les personnes assistant à l'Assemblée, en qualité d'Actionnaires ou de mandatés, devront pouvoir produire au bureau de l'Assemblée une attestation de blocage de leurs titres en les caisses d'un intermédiaire agréé ou en celles de EURO-VL LUXEMBOURG S.A. (11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

II (00861/3451/31)

Le Conseil d'Administration.

LEROY MERLIN & CIE VALACTION, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 64.283.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mercredi le 7 avril 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport de gestion du gérant.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge au gérant quant à l'exercice sous revue.
5. Nomination du réviseur externe jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.
6. Divers.

LEROY MERLIN S.A.

Le gérant

II (00786/1261/18)

SORELU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 43.534.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 6 avril 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00803/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SAEKACOATINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 39.649.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 7 avril 2004 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

II (00834/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

SILVERLAKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 26.453.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 avril 2004 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. divers.

II (00804/045/17)

Le Conseil d'Administration.

HORIZON EQUITY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 81.186.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 9 février 2004, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Modification de l'article 6 des statuts
- b. Divers

et à laquelle moins de la moitié du capital social était présente, l'Assemblée a été ajournée à la date du 4 mars 2004 à 11.30 heures.

Cette seconde Assemblée n'ayant pas été convoquée dans les formes et délais prescrits par les dispositions de l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, nous décidons de convoquer à nouveau Messieurs les actionnaires à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 13 avril 2004 à 11.30 heures au siège social de la société.

II (00820/655/17)

Le Conseil de Gérance.

SGBT ESPRIT 2002 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 86.407.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 9 février 2004 avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Modification de l'article 6 des statuts
- b. Divers

et à laquelle moins de la moitié du capital social était présente, l'assemblée a été ajournée à la date du 4 mars 2004 à 12.00 heures.

Cette seconde Assemblée n'ayant pas été convoquée dans les formes et délais prescrits par les dispositions de l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, nous décidons de convoquer à nouveau Messieurs les actionnaires à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 13 avril 2004 à 12.00 heures au siège social de la société.

II (00821/655/17)

Le Conseil de Gérance.

(D.G.C.) DOSSIER DE GESTION COLLECTIVE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 7.565.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires, qui se tiendra le 6 avril 2004, à 11.00 heures, au siège social, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice au 31 décembre 2003.
- 2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
- 3. Décision sur l'utilisation du résultat de l'exercice.

4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'accomplissement de leur mandat.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Note:

Les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs certificats auprès d'un établissement financier ou au siège social de la société contre récépissé donnant accès à l'assemblée, au moins 3 jours avant la date de l'assemblée.
II (00833/755/21) Le Conseil d'Administration.

EPARLUX FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.240.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 2004 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003.
- b. Rapport du Commissaire de Surveillance.
- c. Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003.
- d. Affectation du résultat.
- e. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
- f. Démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
- g. Divers.

II (00862/045/17)

Le Conseil d'Administration.

KALMINA FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.253.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 2004 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

II (00884/045/18)

Le Conseil d'Administration.

ARTA GRAFICA LUXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.509.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 avril 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (00879/817/18)

Le Conseil d'Administration.

KI & CO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 73.251.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 avril 2004 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil de Gérance sur l'exercice 2003;
- b. rapport du Conseil de Surveillance sur l'exercice 2003;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 octobre 2003;
- d. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les Sociétés Commerciales;
- e. décharge à donner au Conseil de Gérance et au Conseil de Surveillance;
- f. divers

II (00924/045/16)

Le Conseil de Gérance.

KI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 73.250.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 avril 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil de Gérance sur l'exercice 2003;
- b. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 octobre 2003;
- c. décharge à donner au Conseil de Gérance;
- d. divers.

II (00925/045/14)

Le Conseil de Gérance.

PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.579.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue au siège social de la société, 1, boulevard Royal à Luxembourg, le lundi 5 avril 2004 à 11.00 heures.

Ordre du jour:

- 1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des auditeurs.
- 2. Approbation des comptes au 31 décembre 2003.
- 3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
- 4. Décharge aux administrateurs.
- 5. Elections statutaires.
- 6. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées, si elles sont votées, à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

II (00983/755/18)

Le Conseil d'Administration de PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT.
